



CHAIRE DE L'UNESCO SCIENCES et INGENIERIE DES MATERIAUX



CONVENTION

Entre

L'Université de Strasbourg, représentée par son Président, le Professeur Alain BERETZ, sise 4, rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 Strasbourg, France, désignée ci-après par UNISTRA

Et

L'Association « European Materials Research Society », représentée par son Secrétaire Général, M. Paul SIFFERT, par délégation de son Président M. Thomas LIPPERT. Cette association de droit local Alsace-Moselle est inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg depuis le 17/02/1986 sous les références : Volume 50, Folio n° 89,
Désignée par E-MRS,

Portant sur la mise en place et la gestion de la CHAIRE de l'UNESCO intitulée

SCIENCES ET INGENIERIE DES MATERIAUX: ENERGIE, ENVIRONNEMENT, SANTE

Ainsi que son prolongement dans le cadre d'un futur réseau UNITWIN dans ces mêmes domaines.

Il est convenu, en accord avec les obligations des réglementations de fonctionnement des chaires de l'UNESCO, ce qui suit :

1. MISSIONS :

Activités de formation, recherche, développement technologique et scientifique et diffusion de l'information scientifique sur le plan local, transfrontalier, européen et international.

Ces missions seront mises en œuvre dans le cadre d'une étroite collaboration entre l'UNISTRA et l'E-MRS.

2. ORGANISATION :

Il est constitué un bureau de la chaire de l'UNESCO composé de :

- Responsables de la Chaire: Paul SIFFERT (Secrétaire Général de l'E-MRS) et Eric FOGARASSY (UNISTRA)

- Le Président de l'UNISTRA, ou son représentant,

- Le Président de l'E-MRS, ou son représentant,

- Le Président d'EUCOR, ou son représentant,

- Christian GAUTHIER (UNISTRA), Directeur de la Fédération Matériaux et Nanosciences de l'UNISTRA,

- Cathie VIX (UHA), Directrice de l'Institut Carnot MICA,

- George SMITH (Université d'Oxford) pour les affaires internationales,

- Rodrigo MARTINS (Université de Lisbonne) pour les affaires européennes,

- Gabriel CREAN (Directeur scientifique CEA Tech.) pour les relations industrielles,

- Abdelilah SLAOUI (CNRS), Responsable des partenariats avec le bassin méditerranéen,

- Jean Pierre MASSUE pour les relations institutionnelles,

- Sylvain SCHOEFFTER, Directeur administratif de l'E-MRS.

Le Titulaire de la Chaire de l'UNESCO présentera chaque année un rapport présentant les activités menées par la Chaire et les ressources financières de la Chaire au Président de l'UNISTRA et au Conseil Scientifique de l'UNISTRA. Les rapports devront suivre le modèle fourni par l'UNESCO.

3. FONCTIONNEMENT ET MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES :

Les activités de formation et la mise en action des programmes européens et internationaux seront assurées par l'E-MRS.

L'UNISTRA s'engage à faciliter ces activités par :

- la mise à disposition de locaux à titre gratuit, en cas de besoin;

- la participation de ses personnels;

- la diffusion des informations par ses canaux.

4. FINANCES :

Les frais éventuels résultant d'activités non incluses dans les articles précédents de la présente convention ne pourront être engagés qu'après un accord écrit entre les deux parties.

Les coûts résultant des activités de la Chaire seront pris en charge par l'E-MRS par le biais de ses propres budgets et des ressources de conventions européennes ou internationales en cours d'exécution et futures.

5. DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prendra fin en même temps que la Chaire UNESCO Sciences et Ingénierie des Matériaux, soit au plus tard le 28 février 2018. Si l'UNESCO décide de mettre fin à cette Chaire avant ce terme, cette convention deviendra caduque.

6. REGLEMENT DES LITIGES :

En cas de litige relatif à l'application du présent Accord, les Parties s'efforceront de bonne foi de trouver un règlement à l'amiable. Dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à un tel règlement, tout litige né du présent Accord ou s'y rapportant sera porté devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg le 18 juin 2015

Pour l'Université de Strasbourg,
Le Président de l'UNISTRA

Pour le Président de l'E-MRS,
Le Secrétaire Général de l'E-MRS

Par délégation du Président
de l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN
Premier Vice-Président

A. BERETZ

P. SIFFERT